

OPÉRATION GRATUITE DE BROYAGE DE BRANCHES A DOMICILE

Inscrivez-vous du **26 mai au 2 juin** pour bénéficier de notre opération de broyage de branches à domicile.

Dans le cadre de la réduction des déchets végétaux, le Sigidurs, organise cette opération gratuite :

le mercredi 9 et le jeudi 10 juin sur votre commune. Attention, le nombre de places est limité.

Notre prestataire, le service Espaces vert de l'ADAPT, interviendra au maximum une demi-heure chez vous, quelle que soit la quantité de déchets végétaux à broyer, aux horaires suivants : 9h00-12h30 et 13h30-16h30.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, compléter le formulaire d'inscription sur www.sigidurs.fr ; ou contactez le 06 02 11 27 30, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.

Le saviez-vous ?

Le broyage c'est quoi ?

Cela consiste à réduire en copeaux vos branches et branchages issus du jardin. Ces copeaux sont appelés «broyat».



On en fait quoi ?

Utiliser le broyat en paillage pour :

- Limiter le désherbage : le paillage empêche la lumière d'atteindre la surface du sol, ainsi les plantes indésirables ne germeront pas ;
- Diminuer les arrosages : la couche de paillage permet de conserver plus longtemps la fraîcheur et l'humidité du sol ;
- Conserver des fruits et des légumes propres : le paillage évite les éclaboussures de terre lorsqu'il pleut ;
- Protéger le sol du tassement et de l'érosion : il ne sera plus nécessaire de bêcher pour « aérer » le sol ;
- Améliorer l'activité du sol, la croissance et la santé des végétaux : en gardant un sol frais et humide, les micro-organismes (bactéries, champignons...) et les vers-de-terre, bénéfiques pour vos plantes, se développeront beaucoup plus facilement ;
- Constituer une réserve de matière sèche pour votre composteur.

Inscriptions

www.sigidurs.fr

06 02 11 27 30 Service gratuit + prix appel